



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des Collectivités et des Libertés  
Bureau des élections et de la réglementation

**Arrêté n° 47-2019-03-22-002**  
**fixant la liste des candidatures enregistrées**  
**pour le premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire**  
**des 07 et 14 avril 2019 dans la commune de Ferrensac**

**La Préfète de Lot-et-Garonne,**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de L'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le code électoral ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 47-2019-07-18-003 du 18 janvier 2019 portant convocation des électeurs de la commune de Ferrensac et fixant le délai et le lieu de dépôt des déclarations de candidature à l'occasion de l'élection partielle complémentaire de cinq conseillers municipaux les 07 et 14 avril 2019 ;

**Considérant** les récépissés définitifs délivrés aux candidats ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

**ARRETE**

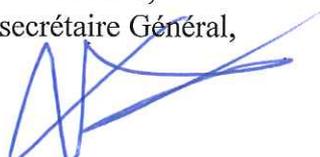
**Article 1** - La liste des candidats, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée en vue du premier tour de l'élection partielle complémentaire de cinq conseillers municipaux les 07 et 14 avril 2019 dans la commune de Ferrensac, est arrêtée comme suit :

- Monsieur Antoine FELTRE
- Monsieur Gérard GOUPIL
- Madame Camille LABORDE
- Monsieur Christian LADET
- Madame Sophie MARTIN
- Madame Marlène NOUET

**Article 2** - Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels dans la commune de Ferrensac et déposé sur les tables de vote le jour du scrutin.

**Article 3** - Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Ferrensac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

AGEN, le **22 MARS 2019**  
Pour la Préfète,  
Le secrétaire Général,

  
Hélène GIRARDOT